

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN06-DEF-JL/VG/KBG

DECISION N°2023/30 - Demande de subvention - Installation de défibrillateur sur les bâtiments de la commune

Le Maire de Grand-Couronne,

Vu L'article L2122-22,26° du code général des collectivités territoriales ;

Vu la délégation consentie par le conseil municipal de Grand-Couronne au maire en date du 16 juillet 2020 ;

Vu la délibération du 9 novembre 2021 modifiant la délibération du 16 juillet 2020 relative aux délégations du Conseil Municipal au Maire

Vu la délibération du conseil municipal du 15 mars 2022 portant délégation du Conseil Municipal au Maire, en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, 26°, délègue au maire la possibilité de solliciter des fonds de concours auprès de tous les financeurs.

Dans la continuité du souhait de la ville d'installer de défibrillateur sur les bâtiments de la commune (école maternelle Jacques Prévert, école maternelle Pablo Picasso, école maternelle Victor Hugo, école maternelle Pierre Brossolette, salle festive et à la Mairie).

A ce stade, ce projet s'évalue à 7 458,93 € HT comprenant des armoires d'installation, des défibrillateurs et des kits d'intervention avec un sac.

Cette opération est éligible au titre des subventions ou des fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie et son montant s'élève à 7 458,93 € HT soit 8 950,72 € TTC.

DIRECTION DES FINANCES

Mme Virginie GINESTRA

virginie.ginestra@ville-grandcouronne.fr

Notre référence : DFIN06-DEF-JL/VG/KBG

A cet effet, le plan de financement est donc le suivant :

Projet : Installation de défibrillateur sur les bâtiments de la commune	Montant HT de l'opération
Les armoires d'installations, des défibrillateurs et des kits d'intervention avec sacs.	7 458,93 € HT €
TOTAL	7 458.93 €

Considérant les dépenses d'un montant de 7 458,93 € HT pour le projet d'installation de défibrillateur sur les bâtiments de la commune

Décide,

De solliciter aux montants les plus élevés, les subventions et fonds de concours du FACIL de la Métropole Rouen Normandie pour cet investissement évalué à de 7 458,93 € HT.

Fait à Grand-Couronne, le 17 octobre 2023

Julie LESAGE

Maire

Conseillère départementale

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217603190-20231023-DEC-2023-30-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/10/2023

Affichage : 24/10/2023